



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église
76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94
mairie@colleville.net

COLLEVILLE, le 14/04/2026

Vous avez appris ces derniers jours l'annonce d'une fermeture de classe au sein de nos écoles primaire et maternelle de notre village.

L'Inspecteur Académique m'a annoncé que les services de l'Éducation nationale ont décidé de fermer une classe de notre école primaire (le cours élémentaire) pour les raisons suivantes:

- L'effectif actuel des enfants comptabilisés est de 77 enfants, dont 11 domiciliés hors Colleville, c'est-à-dire un équivalent de 19,2 enfants par classe pour 4 classes.
- 9 enfants actuellement scolarisés en classe de CM2 sont partants, 9 inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée de septembre (six en maternelle et trois en primaire), ce qui a pour conséquence de stabiliser l'effectif total des élèves.

77 enfants sont donc actuellement déclarés pour cette prochaine rentrée de septembre 2026.

Autrement dit, l'équivalence de 19,2 élèves par classe resterait stable si les 4 classes étaient maintenues.

Toutefois la décision des services de l'Éducation de supprimer un poste d'enseignant a pour conséquence la surcharge des classes restantes : 3 classes = 25,7 élèves par classe.

La raison évoquée est: les enfants dont les parents sont domiciliés à Colleville ne sont plus assez nombreux pour maintenir une 4^e classe !!!

L'effectif des enfants scolarisés à Colleville venant d'une autre commune (10 à 11 enfants) serait trop important.

Chers parents, je fais appel à vous !!! car la seule réponse que les services de l'Éducation pourraient entendre afin de ne pas procéder à la suppression d'un poste d'enseignant sur Colleville, c'est une augmentation de l'effectif des élèves par le retour des enfants scolarisés hors Colleville.

À cet effet, je me permets d'appeler votre attention sur la qualité de notre cadre de vie, la perte d'une classe peut amener d'autres conséquences négatives.

Il est donc primordial de tout faire pour préserver nos services publics (écoles/restaurations scolaires/garderie/bibliothèque...). **Au regard de ces éléments, je fais appel aux Collevillaises et Collevillais dont les enfants pourraient être scolarisés hors de notre village afin qu'ils ou elles soient sensibilisés sur ce sujet et s'assurent qu'ils ont pris la bonne décision.**

Votre choix ne concerne que votre vie privée et ceci doit être respecté, toutefois la disparition des services publics peut générer une dégradation du cadre de vie de notre commune et chaque habitant est concerné par le choix qu'il fait pour préserver le lieu où il a choisi de vivre.

Comptant sur votre bon sens et votre réactivité, je vous remercie de m'avoir accordé un peu de temps afin de prendre connaissance de la situation.

L'inscription de votre enfants à Colleville est toujours possible et serait la bienvenue, je vous remercie.

Le Maire
Thierry DUPREY

